



## Accusation grave de maltraitance

Par **cmeynard\_old**, le **12/12/2007** à **10:26**

bonjour,  
nous sommes accusés de taper notre fille de 13 ans, l'école a déposé une main courante à la gendarmerie pour une giffle qui a mal tourné, ils ont fait subir un vrai interrogatoire à notre fille (selon ses dires). Que peut-on faire ?  
Merci d'avance pour votre réponse

Par **patrick02**, le **13/12/2007** à **08:49**

Si l'école a réellement déposé une main courante à la gendarmerie ( ce qui m'étonnerait car en gendarmerie, selon moi, le procédé des mains courantes n'existe pas, cela ne se fait qu'en commissariat de police), bref de toutes façons vous serez entendus et aurez ainsi la possibilité de vous justifier.

Mon conseil est de ne pas vous dresser contre l'école par rapport à cette situation et encore moins vers votre enfant. Dites vous bien que celle-ci doit être bien ennuyée , ne surchargez donc pas embarras.